



**PROCES - VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 22 janvier 2001**

---

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roger BORGHI, Maire, les conseillers municipaux suivants :

MM. GARDEREAU, KNITTEL, MARCHAL, Adjoint  
MM. L'HUILLIER, BUONO, SEROT, STELLA, WIRIG, ARGANT, SCHIESSER,  
Mmes JACOBI, FIKUART, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. BINTZ qui donne procuration à M. BORGHI  
M. WEIL qui donne procuration à M. ARGANT

**ORDRE DU JOUR :**

Adoption du P.V. du 13.11.2000

1. Communications.
2. Assainissement - Convention CHS – Commune.
3. Demandes de subvention DGE.
4. Réfection des menuiseries du presbytère.
5. Réfection de façades des bâtiments communaux.
6. Convention de transfert des biens immeubles au SDIS de la Moselle.
7. Ecole Maternelle – Augmentation des crédits de fonctionnement.
8. Demandes de subvention.
9. Divers.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2000 est adopté à l'unanimité.

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal, pour la 1<sup>ère</sup> séance du 3<sup>ème</sup> Millénaire, du 21<sup>ème</sup> siècle, et souhaite aux conseillers et à leurs familles une bonne santé, la réalisation de tous leurs projets pour 2001 ainsi qu'aux membres présents et à l'ensemble de la population. Il souhaite prospérité et développement à la commune de LORQUIN. A la suite de quoi, il informe le conseil municipal de son intention de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales qui auront lieu les 11 et 18 mars prochain.

## 1. Communications.

### a) Signature d'un contrat Sécurité Intégral.

Le maire informe le conseil municipal qu'en date du 12 janvier 2001, il a signé un contrat Sécurité Intégral avec M. DRIANT, représentant la Société Saint-GOBAIN PAM pour les tuyaux en fonte ayant servi à la réhabilitation du réseau d'assainissement.

La commune s'est engagée, sous la maîtrise d'œuvre de la D.D.A.F., dans un vaste programme d'amélioration du système communal d'assainissement.

Les travaux bénéficiant des aides substantielles du Conseil Général de la Moselle et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont été réalisés dans le cadre d'un contrat pluriannuel tripartite d'assainissement.

En raison de difficultés techniques liées à la nature et à la structure géologique du sol, le choix s'est porté sur de la tuyauterie en fonte ductile. C'est ainsi que plus de 1500 m de canalisation de divers diamètres ont été posés et mis en œuvre par l'Entreprise LINGENHELD.

A l'issue de ces travaux réalisés selon les conditions imposées par le fascicule 70, la Société Saint-GOBAIN PAM fournisseur, fabricant des tuyaux, s'engage à garantir ces derniers sur une durée de cinq ans à partir de la date de signature du présent contrat.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

### b) Restauration de la Sarre.

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Docteur Alain MARTY, Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg concernant l'achèvement du chantier de restauration de la Sarre.

En effet, compte tenu des difficultés rencontrées lors des deux premières tranches, le Service de la Navigation lui a proposé de signer une convention relative aux modalités d'intervention. Cette convention sera soumise à la signature des riverains et exploitants concernés. Afin de solder les marchés de la 3<sup>ème</sup> tranche, le maire demande aux personnes concernées de bien vouloir signer ladite convention, sachant que la collectivité se substitue à leurs obligations d'entretien de la rivière.

M. Argant souhaite que l'on attire l'attention du Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Sarrebourgeoise sur le fait qu'il serait souhaitable que la partie « Sarre Blanche » allant de LORQUIN à Hermelange soit incluse dans le projet de restauration.

c) Réhabilitation Salle des Fêtes – Hôtel de Ville –  
Résultats de l'appel d'offres.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de l'appel d'offres concernant la réhabilitation Salle des Fêtes – Hôtel de Ville ouvert en date du 21 novembre 2000 :

**LOT N° 01 : Démolition/Gros Œuvre**

- Ets SOUTTER FRIANT SARL à BROUDERDORFF	1.875.766,10 F H.T.
- Ets C.G.S. PICCIN à SARREBOURG	2.275.484,30 F H.T.
- Ets BECHLER et FILS à SARREBOURG	2.372.048,92 F H.T.

**LOT N° 2 : Charpente**

- Ets SOUTTER FRIANT SARL à BROUDERDORFF	192.941,10 F H.T.
- Ets EISENBARTH à PETITE ROSSELLE	288.336,76 F H.T.
- Ets HOFFMANN Frères à SAINT-QUIRIN	153.568,95 F H.T.

**LOT N° 03 : Couverture/Zinguerie**

- Ets SOUTTER FRIANT SARL à BROUDERDORFF	402.425,99 F H.T.
- Ets EISENBARTH à PETITE ROSSELLE	427.505,90 F H.T.
- Ets HOFFMANN Frères à SAINT-QUIRIN	420.342,22 F H.T.

**LOT N° 04 : Menuiseries extérieures PVC**

- Ets FERMOBA Industries à SARREBOURG	181.690,00 F H.T.
---------------------------------------	-------------------

**LOT N° 05 : Menuiseries extérieures Aluminium**

- Ets ALUFEY BRIOTET à LORQUIN	33.276,00 F H.T.
- Ets H.V.A. à ST JEAN KOURTZERODE	32.028,00 F H.T.

**LOT N° 06 : Serrurerie**

- Ets ALUFEY BRIOTET à LORQUIN	29.473,35 F H.T.
- Ets WEINSTEIN à SARRE-UNION	36.740,00 F H.T.
- Ets H.V.A. à ST JEAN KOURTZERODE	33.496,00 F H.T.

**LOT N° 07 : Plâtrerie – isolation.**

- Ets ERGENEKON à FORBACH	392.861,28 F H.T.
- Ets BATAILLARD Manuel à DABO	410.572,60 F H.T.
- Ets JUNG BRAGARD et FILS à ROHRBACH LES BITCHE	487.766,26 F H.T.
- Ets RICHY à NIDERHOFF	465.004,55 F H.T.

**LOT N° 08 : Faux Plafonds à ossatures**

- Ets MEYER Isolation à DINGSHEIM	27.548,64 F H.T.
- Ets ERGENEKON à FORBACH	40.867,84 F H.T.
- Ets BATAILLARD Manuel à DABO	40.696,10 F H.T.
- Ets ISO PLUS à RICHEMONT	45.812,00 F H.T.
- Ets P.S.I.A. à ANCY S/ MOSELLE	28.418,16 F H.T.
- Ets SMCP Richard à PELTRE	37.333,65 F H.T.
- Ets RICHY à NIDERHOFF	44.208,87 F H.T.

**LOT N° 09 : Chauffage-Sanitaire-WC**

- Ets SANICHAUF à SARREBOURG	1.166.144,82 F H.T.
- Ets AMMI François SARL à REDING	1.353.121,00 F H.T.
- Ets CLEMENTZ à LUTZELBOURG	1.151.000,00 F H.T.

**LOT N° 10 : Electricité**

- Ets SEGAMIE Eurl à NIDERVILLER	408.880,00 F H.T.
- Ets SCHEIL Bircker à PHALSBOURG	412.986,00 F H.T.
- Ets LAPLACE à BUHL LORRAINE	441.660,00 F H.T.
- Ets G.H. Electricité à BROUDERDORFF	494.780,00 F H.T.

**LOT N° 11 : Chape-Carrelage**

- Ets WATZKY SARL à PHALSBOURG	313.305,87 F H.T.
- Ets C.G.S. PICCIN à SARREBOURG	299.371,33 F H.T.
- Ets GERBER SARL à SARREWERDEN	295.425,25 F H.T.
- Ets JUNG BRAGARD et FILS à ROHRBACH LES BITCHE	287.265,83 F H.T.
- Ets RIPOSI à LUNEVILLE	433.324,62 F H.T.
- Ets TAVERNA à HERMELANGE	233.638,68 F H.T.

**LOT N° 12 : Menuiseries Bois**

- Ets RUCHO à ALWILLER	503.298,30 F H.T.
- Ets HUSSON à AVRICOURT	572.329,80 F H.T.
- Ets BIENTZ Vincent à GONDREXANGE	414.986,80 F H.T.
- Ets WASSEREAU à BERTHELMING	421.787,07 F H.T.
- Ets MERTZ Marc à BUST	401.817,33 F H.T.

**LOT N° 13 : Peintures**

- Ets WEIL SARL à SAINT-QUIRIN	208.560,30 F H.T.
- Ets KARLESKIND Antoine à SARREBOURG	285.300,39 F H.T.
- Ets CORBIAUX à THIONVILLE GARCHE	286.426,39 F H.T.
- Ets PEINTURES REUNIES à FORBACH	187.036,10 F H.T.
- Ets FERRER à CHATEAU-SALINS	257.826,87 F H.T.
- Ets KARLESKIND Roger à SARREBOURG	268.653,55 F H.T.

**LOT N° 14 : Revêtement de sols**

- Ets WEIL SARL à SAINT-QUIRIN	25.549,80 F H.T.
- Ets WATZKY à PHALSBOURG	22.142,14 F H.T.
- Ets KARLESKIND Antoine à SARREBOURG	23.831,15 F H.T.
- Ets CORBIAUX à THIONVILLE GARCHE	21.335,69 F H.T.
- Ets S.G.R. à FORBACH	24.020,20 F H.T.

**LOT N° 15 : Enduits extérieurs**

- Ets ISOLHOME à SARREGUEMINES	269.901,95 F H.T.
--------------------------------	-------------------

**LOT N° 16 : Ascenseurs**

- Ets A.M.S. à STRASBOURG	166.227,00 F H.T.
- Ets THYSSEN Ascenseur à MAXEVILLE	175.000,00 F H.T.
- Ets FELLER Lorraine à LAXOU	172.200,00 F H.T.
- Ets SCHINDLER à STRASBOURG	181.775,00 F H.T.
- Ets ASCELEC à METZ	178.000,00 F H.T.

Au stade de l'avant-projet sommaire, l'enveloppe des travaux était estimée hors équipement de cuisine et mobilier à la somme de **4.032.260,- F H.T.**

Au vu du résultat des offres faites par les entreprises moins-disantes, soit : **5.935.199,06 F H.T.**, la commission d'adjudication déclare infructueux l'appel d'offres et le maire charge l'architecte de revoir son projet à la baisse.

La commission des travaux réunie en date du 15 janvier 2001 a examiné la nouvelle esquisse proposée par l'architecte et demande au maire de la soumettre au conseil municipal.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'appel d'offres et examiné la nouvelle esquisse, le conseil municipal décide de surseoir à la réhabilitation et propose de laisser l'initiative de cette décision à la future équipe municipale.

## 2. Assainissement - Convention CHS – Commune.

Le maire soumet au conseil municipal le projet de convention fixant les modalités d'admission d'un effluent industriel dans le réseau public de la commune. Tous les membres ayant reçu le projet de convention avec leur convocation, le maire demande aux conseillers municipaux quelles sont leurs observations par rapport à ce projet et notamment par rapport à l'article 5.A –« Participation aux frais d'investissements ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte la participation du CHS aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de la station d'épuration, mais demande à rester maître d'ouvrage,
- autorise le maire à signer ladite convention dans la mesure où ces conditions seront acceptées par le CHS.

### 3. Demandes de subventions DGE.

Le maire soumet au conseil municipal les différents projets qui seront soumis au programme de subvention DGE 2001, à savoir :

- a) Réfection des murets du cimetière selon devis STRUBEL à Hartzviller pour un montant de 147.493,71 F T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation des travaux,
- sollicite une subvention DGE au titre du programme 2001,
- arrête le plan de financement comme suit :

<u>Montant des travaux TTC</u>	<u>147.493,71,- F</u>
Subvention DGE escomptée	43.162,00,- F
Autofinancement	104.331,71,- F

- autorise le maire à faire les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2001.

- b) Réhabilitation du bâtiment Hôtel de Ville – Salle des Fêtes – 2<sup>ème</sup> tranche selon estimation de l'architecte, pour un montant de 666.1054,06 F TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à présenter une 2<sup>ème</sup> tranche alors qu'il n'y a pas de décision arrêtée pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

- c) Columbarium 2<sup>ème</sup> tranche, selon devis R.MUNIER à CHANTRAINE pour un montant de 102.856,- F T.T.C.

Ce projet ne faisant pas l'unanimité, le maire le soumet au vote, à savoir : 6 voix contre – 1 abstention – 8 voix pour.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation des travaux,
- sollicite une subvention DGE au titre du programme 2001,
- sollicite une subvention du Ministère de l'Intérieur,
- arrête le plan de financement comme suit :

<u>Montant des travaux TTC</u>	<u>102.856,- F</u>
Subvention DGE escomptée	30.100,- F
Autofinancement	72.756,- F

- autorise le maire à faire les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2001.

#### **4. Réfection des menuiseries du presbytère.**

Lors de la réunion du conseil municipal du 2 octobre 2000, il a été décidé de confier les travaux de réfection des menuiseries du presbytère à l'entreprise ALUFEY-BRIOTET.

Après avoir passé commande, l'entreprise nous informe que son devis a été établi en octobre 1999 et de ce fait, demande à l'actualiser.

C'est pourquoi, le maire soumet les devis des entreprises consultées, qui ont réactualiser leur devis :

- Alufey-Briotet pour un montant de 195.565,35 F au lieu de 133.090,54 F TTC
- Alfred Klein pour un montant de 135.320,63 F au lieu de 91.686,15 F TTC
- Entreprise BIEBER PVC pour un montant de 125.847,64 F au lieu de 95.368,06 F TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de confier les travaux de remplacement des menuiseries à l'entreprise BIEBER PVC à DIEMERINGEN selon devis du 12 février 2001.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2001.

#### **5. Réfection des façades des bâtiments communaux.**

Le conseil municipal lors de sa séance du 13 novembre 2000 a demandé l'établissement d'un « cahier des charges » type pour le ravalement de façades de l'école maternelle et le bâtiment locatif 5, Rue Dr Lorain.

En fait, c'est le devis de l'entreprise MAIRE à Abreschviller qui a servi de « cahier des charges » pour l'ensemble des entreprises.

A cet effet, il soumet les nouveaux devis :

##### Réfection des façades de l'école maternelle :

- Entreprise MULLER à Lettenbach pour un montant de 58.289,81 F TTC
- Entreprise BIONDI à Bertrambois pour un montant de 41.597,26 F TTC
- Entreprise WEIL à St-Quirin pour un montant de 33.382,08 F TTC
- Entreprise MAIRE à Abreschviller pour un montant de 57.321,18 F TTC

##### Réfection des façades du 5, Rue Dr Lorain :

- Entreprise MULLER à Lettenbach pour un montant de 59.209,77 F TTC
- Entreprise BIONDI à Bertrambois pour un montant de 49.599,65 F TTC
- Entreprise WEIL à St-Quirin pour un montant de 39.243,24 F TTC
- Entreprise MAIRE à Abreschviller pour un montant de 64.836,97 F TTC

##### Ravalement des façades du presbytère :

- Devis ANDAC à Sarrebourg pour un montant de 84.288,00 F TTC
- Devis WEIL à St-Quirin pour un montant de 29.361,80 F TTC
- Devis MULLER à Lettenbach pour un montant de 49.975,35 F TTC
- Devis BIONDI à Bertrambois pour un montant de 30.136,01 F TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de confier l'ensemble des travaux à l'entreprise BIONDI à Bertrambois, selon devis ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2001.

#### **6. Convention de transfert des biens immeubles au SDIS de la Moselle.**

Le maire soumet au conseil municipal une nouvelle convention de transfert au service départemental d'incendie et de secours de la Moselle de notre Centre de Secours.

Cette convention reprend les termes de la convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2000, exceptées les modifications suivantes :

- la durée est portée à 5 ans, avec tacite reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,
- le SDIS s'engage à conserver les bâtiments en bon état et assume l'intégralité des droits et obligations du propriétaire. A ce titre, il a pris les dispositions nécessaires auprès de son assureur, pour couvrir les risques, comme spécifié à l'article 4 de la convention,
- les logements situés en dehors des bâtiments opérationnels sont exclus du champ de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à signer la nouvelle convention de transfert des biens immeubles.

#### **7. Ecole maternelle – Augmentation des crédits de fonctionnement.**

Le maire soumet au conseil municipal un courrier émanant de la directrice de l'école maternelle qui demande une augmentation des crédits de fonctionnement. Jusqu'à présent c'était la coopérative scolaire qui achetait intégralement le matériel fongible, c'est-à-dire les consommables, feutres, peintures, crayons, gommettes, cahiers, etc...

Or, à la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale, ce matériel doit être pris en charge par la commune sous forme d'augmentation des crédits de fonctionnement.

Actuellement, un crédit de 2.500 F par classe était alloué aux écoles. La Directrice demande 4.000 F pour 2001.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la requête de la directrice de l'école maternelle.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2001.

#### **8. Demandes de subventions.**

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

- |                             |            |
|-----------------------------|------------|
| - UNC – Lorquin et environs | 1.000,00 F |
| - Sclérosés en plaques      | 500,00 F   |
| - A.P.E.L.                  | 2.000,00 F |

- Ass. Française contre les Myopathies	200,00 F
- SOS Mucoviscidose	1.000,00 F
- Secours Populaire SALVADOR	1.000,00 F
- Donneurs de Sang	1.000,00 F
- Amicale des Sapeurs-Pompiers pour assurance	13.183,50 F
- Yoga du Pays de Sarrebourg : mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour les séances de yoga.	

## 9. Divers.

### a) Courrier de Madame RIETHMULLER.

Par courrier du 19 janvier 2001, Madame RIETHMULLER sollicite la modification de son contrat suite aux travaux d'agrandissement de l'école primaire et le paiement des heures supplémentaires qu'elle a effectué en août 2000, lors de son embauche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de reporter la modification de son contrat jusqu'à l'issue des travaux.
- à titre exceptionnel, de payer ses heures supplémentaires à raison de 14 h/mois durant 7 mois.

### b) Remise de la Médaille des Palmes Académiques à M. BIGOT.

Monsieur BIGOT, ancien directeur d'école, vient d'être nommé « Chevalier » dans l'ordre des Palmes Académiques par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants.

Le maire propose d'organiser une réception au cours de laquelle il lui remettra cette distinction. La date du vendredi 9 février 2001 est retenue pour cette manifestation.

### c) OPAC – Plaque signalétique pour le 77, Rue Charly Ochs.

L'OPAC procède actuellement à la mise à jour signalétique des immeubles collectifs dont il est propriétaire dans notre commune.

En effet, l'immeuble situé au 77, Rue Charly Ochs ne dispose pas de plaque signalétique, c'est pourquoi l'OPAC nous suggère de lui soumettre quelques propositions de noms pour ce bâtiment.

Le conseil municipal ne prend pas de décision.

La séance est levée à 21 h30.